

ASSOCIATION DIOCESAINE D'EVREUX

COMPTES ANNUELS 2008

ASSOCIATION DIOCESAINE D'EVREUX**COMPTES ANNUELS 2008****COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2008 AU 31/12/2008**

CHARGES	2008	2007	PRODUITS	2008	2007
ACHATS	117 609	100 400	VENTES	53 393	56 057
SERVICES	123 938	107 476	PRODUITS DIVERS	5 257 985	5 170 535
AUTRES SERVICES	98 051	113 928	PRODUITS FINANCIERS	60 696	79 952
IMPOTS ET TAXES	54 430	46 826	PRODUITS EXCEPTIONNELS	757 188	650 917
FRAIS DE PERSONNEL	1 173 554	1 200 333	REPRISES DE PROVISIONS		4 429
AUTRES CHARGES	3 921 664	3 636 527	TRANSFERTS DE CHARGES		-4 350
FRAIS FINANCIERS	74 801	4 479			
CHARGES EXCEPT	340 030	606 077			
DOTATIONS	501 678	319 071			
EXCEDENT			DEFICIT	276 493	177 577
TOTAUX	6 405 755	6 135 117	TOTAUX	6 405 755	6 135 117

ASSOCIATION DIOCESAINE D'EVREUX

COMPTES ANNUELS 2008

BILAN AU 31/12/2008

ACTIF	BRUT	AMORTIS	NET 31/12/08	NET 31/12/07	PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
IMMOBILISATIONS	17 180 963	1 286 630	15 894 333	15 856 695	FONDS PROPRES	15 102 116	15 299 857
Constructions	10 780 211	863 216	9 916 995	10 449 029	Fonds associatif	12 342 681	12 441 506
Prêts et Dépôts	181 341		181 341	161 045	Réserve centre diocésain	3 035 928	3 035 928
Placements	6 219 411	423 414	5 795 997	5 246 621	Résultat	-276 493	-177 577
Centre Diocésain en cours							
STOCKS	3 890		3 890	2 212	PROVISIONS	1 187 439	1 161 435
CREANCES	215 120		215 120	832 406	DETTES	979 315	1 610 345
TRESORERIE	1 155 527		1 155 527	1 380 324	Emprunts	144 500	175 677
					Dettes à court terme	834 815	1 434 668
TOTAUX	18 555 500	1 286 630	17 268 870	18 071 637	TOTAUX	17 268 870	18 071 637

Association Diocésaine d'Evreux

11 bis Rue Jean Bart

BP 165

27000 EVREUX

Annexe aux comptes
annuels de l'exercice
clos le 31/12/2008

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Néant

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), et des instructions particulières données par la Conférence Episcopale, en tenant compte des incidences comptables issues du Droit Canon , régissant l'Eglise Catholique en France

1.2.3 Périmètre

Les comptes ainsi présentés sont le résultat d'une compilation de la comptabilité issue des différents services de l'Association Diocésaine d'Evreux :

La compilation, autrement dit l'addition des comptes, est réalisée sous une forme détaillée pour le Bilan, et pour le Compte de Résultat. Au compte de résultat, la totalité des comptes de charges des entités compilées hormis ceux de l'Evêché figure sur la ligne « autres charges » et la totalité des produits sur la ligne « produits divers »

Il n'a été procédé à aucun retraitement ni élimination des opérations internes.

Le périmètre retenu pour l'exercice 2008 comprend :

Services de l'Evêché (1 entité)

Paroisses (37 entités)

Secteurs (7 entités)

Mouvements et services d'Eglise (31 entités)

Aumôneries (9 entités)

Service des pèlerinages (1 entité)

1.2.3.1 Entrées dans le périmètre en 2008

Une nouvelle entité a été incluse dans le périmètre de l'exercice en 2008. Il s'agit de l'aumônerie de la Musse.

1.2.3.2 Sorties de l'exercice

Aucune sortie du périmètre.

Les comptes de l'exercice intègrent les comptes de trois associations juridiquement autonomes mais intégralement dépendantes de l'association diocésaine. Cette intégration au périmètre bien que dérogeant aux principes comptables a pour incidence les éléments suivants : majoration du résultat net de 77 K€, majoration des disponibilités de 151 K€ et majoration du total bilan de 154 K€.

1.2.4 Règles et méthodes comptables

1.2.4.1 Evaluation des immobilisations corporelles

En ce qui concerne les immobilisations, les principes suivants ont été retenus :

Les immeubles appartenant à l'Association Diocésaine d'Evreux sont évalués sur la base de la valeur estimée 2007 minorée de 10%. Les églises et calvaires ont été inventoriés mais non valorisés.

Le matériel, le mobilier et le matériel et mobilier de bureau utilisés par l'Evêché n'ont été ni inventoriés ni valorisés, compte tenu de leur valeur quasi nulle.

Les œuvres d'art appartenant à l'Association Diocésaine n'ont été ni inventoriées ni valorisées.

Les immobilisations comptabilisées par les paroisses et services n'ont pu être inventoriées, et il n'a pas été possible d'en connaître le détail. En conséquence, elles n'ont pas été valorisées.

Les immeubles comptabilisés ont été amortis en tenant compte des règlements du CRC relatifs à l'amortissement des actifs.

1.2.4.2 Amortissement des immobilisations corporelles

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions		
Gros œuvre	Linéaire	50 ans
Second œuvre	Linéaire	25 ans
Autres	Linéaire	10 ans

1.2.4.3 Règle de comptabilisation des travaux

L'intégralité des travaux réalisés tant sur les bâtiments appartenant au diocèse que sur ceux mis à disposition par l'Etat (églises ou salles paroissiales) sont comptabilisés en charges d'entretien dans le résultat exceptionnel. Leur montant s'élève à 149K€ pour l'exercice 2008.

1.2.4.4 Evaluation des immobilisations financières

Ont été comptabilisés en immobilisations financières les postes suivants :

- Les prêts accordés par l'Evêché, les paroisses et les services
- Les Placements effectués par l'Evêché, ainsi que ceux effectués par les paroisses et les services, essentiellement sur le compte centralisateur des placements ouvert à cet effet à La Société Générale. La durée de ces placements, compte tenu de leur antériorité et de la stabilité des capitaux placés est supérieure à une année

L'évaluation de ces placements a été faite selon les principes généralement admis, en valeur historique, et une dépréciation a été constatée quand la valeur au 31/12/2008 était inférieure à la valeur d'achat.

- Le compte pivot afférant aux placements des paroisses n'a pas été comptabilisé, faisant doublon avec ceux-ci.

1.2.4.5 Modalités de comptabilisation des legs

Les legs sont comptabilisés au compte de résultat au fur et à mesure de leur encaissement.

1.2.4.6 Evaluation des provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constituée afin de faire face à l'engagement de retraite vis à vis des prêtres âgés

L'Evêché doit conformément au Droit Canon, assurer à ses prêtres une retraite. Le montant de l'engagement est calculé en tenant compte du traitement mensuel des prêtres duquel est déduit le montant reçu par la Cavimac.

L'engagement total est estimé à 1.800 K€. La provision totale constituée à la fin de l'exercice s'élève à 1.048.410 € compte tenu d'une dotation de 24.205 € en 2008.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Les mouvements de l'exercice sont essentiellement représentés par :

Acquisitions : Néant

Cessions :

- rue de la Harpe à Evreux

- presbytère de Menilles

pour une valeur nette comptable totale de 176K€.

2.1.2 Evaluation des stocks

Seuls ont été comptabilisés les stocks de cierges et divers produits des paroisses de Notre Dame de Charentonne et Estuaire Pays d'Auge.

Les autres stocks n'ont été ni inventoriés ni valorisés

2.1.3 Créances

La totalité des créances est inférieure à une année

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds associatifs

En K€	Solde au 01/01/2008	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2008
Fonds associatif Evêché	9 195		-357	8 838
Fonds associatifs des entités compilées	3 246	258		3 504
Total	12 441	258	-357	12 342

2.2.1.2 Réserve pour centre Diocésain

Le montant total comptabilisé dans ce poste servant à financer le Centre Saint Jean provient des sources suivantes :

Dons affectés

Vente affectée de certains immeubles

2.2.2 Provisions pour risques et charges

En K€	Montant au 01/01/08	Variation provision paroisses	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant au 31/12/2008
Provision pour risques					
Provision pour charges	1.161	2	24		1.187
Total	1.161	2	24		1.187

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Résultat par activité

Résultat comptable de l'exercice - en K€	Déficit	Excédent
Curie	529	
Paroisses		148
Aumôneries, Services et Pèlerinage		104
Total	529	252

3.2 Effectif présent au 31 décembre

Catégorie	Personnel curie	Personnel entités compilées
Cadres	1	Néant
Employés	9	Non recensé
Total Curie	10	

3.3 Résultat exceptionnel

Plus value sur cession d'actifs	+ 194K€
Travaux immobiliers	- 154 K€
Legs et libéralités	+ 393K€
Charges diverses	- 126 K€
Résultat exceptionnel	+ 307 K€

4 Autres informations

4.1 Engagements hors bilan

4.1.1 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

L'indemnité de départ en retraite due aux salariés de l'Association Diocésaine d'Evreux n'a été ni comptabilisée ni valorisée.

4.1.2 Autres engagements hors bilan

Au 31 décembre les legs en cours de réalisation sont au nombre de 2. Leur montant n'est pas connu avec suffisamment de précision.

4.2 Loi sur la volontariat associatif

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 59.391 € en 2008



KPMG Entreprises
Haute-Normandie Picardie Maritime
Site d'Evreux
Rue Pierre Tal Coat
B.P. 3430
27034 Evreux Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 32 28 19 60
Télécopie : +33 (0)2 32 28 01 76
Site internet : www.kpmg.fr

Association Diocésaine d'Evreux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008
Association Diocésaine d'Evreux
11 bis rue Jean Bart - 27000 Evreux
Ce rapport contient 15 pages
Référence : CDy



KPMG Entreprises
Haute-Normandie Picardie Maritime
Site d'Evreux
Rue Pierre Tal Coat
B.P. 3430
27034 Evreux Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 32 28 19 60
Télécopie : +33 (0)2 32 28 01 75
Site internet : www.kpmg.fr

Association Diocésaine d'Evreux

Siège social : 11 bis rue Jean Bart - 27000 Evreux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Diocésaine d'Evreux, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Dans notre rapport du 26 septembre 2008 relatif à l'exercice 2007, nous avons formulé une réserve en raison de l'insuffisance des procédures de contrôle interne relatives à la collecte et au traitement comptable des immobilisations mobilières des paroisses qui ne permettent pas d'en valider l'exhaustivité et la valorisation. Notre réserve concernait également la règle de comptabilisation des travaux en charges exceptionnelles détaillée dans le paragraphe 1.2.4.3 de l'annexe.

L'insuffisance de procédures détaillée dans le paragraphe 1.2.4.1 de l'annexe ne nous a pas permis de réaliser les diligences nécessaires sur ces éléments. La règle de comptabilisation des travaux en charges exceptionnelles détaillée dans le paragraphe 1.2.4.3 de l'annexe n'est pas conforme aux principes comptables.

De plus, nous formulons une réserve sur le point suivant :

Au titre du présent exercice, le périmètre des comptes de l'association Diocésaine d'Evreux intègre à tort les comptes de trois associations juridiquement autonomes.

En conséquence, le résultat net de l'exercice 2008 est surévalué d'un montant de 77 440 €, les fonds propres de 73 364 € et le total du bilan de 152 552 €.

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit aux réserves mentionnées ci-dessus ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.


3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous vous signalons qu'il n'a pas été établi de rapport de gestion et nous n'avons donc pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et de sa concordance avec les comptes annuels.

Evreux, le 16 septembre 2009

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Christine Doisy

ASSOCIATION DIOCESAINE D'EVREUX

COMPTES ANNUELS 2008

BILAN AU 31/12/2008

ACTIF	BRUT	AMORTIS	NET 31/12/2008	NET 31/12/2007	PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
IMMOBILISATIONS	17 180 963	1 286 630	15 894 333	15 856 695	FONDS PROPRES	15 102 116	15 299 857
Constructions	10 780 211	863 216	9 916 995	10 449 029	Fonds associatif	12 342 681	12 441 506
Prêts et Dépôts	181 341		181 341	161 045	Réserve centre diocésain	3 035 928	3 035 928
Placements	6 219 411	423 414	5 795 997	5 246 621	Résultat	-276 493	-177 577
Centre Diocésain en cours					PROVISIONS	1 187 439	1 161 435
STOCKS	3 890		3 890	2 212	DETTES	979 315	1 610 345
CREANCES	215 120		215 120	832 406	Emprunts	144 500	175 677
TRESORERIE	1 155 527		1 155 527	1 380 324	Dettes à court terme	834 815	1 434 668
TOTAUX	18 555 580	1 286 630	17 268 950	18 071 637	TOTAUX	17 268 970	18 071 637

ASSOCIATION DIOCESAINE D'EVREUX

COMPTES ANNUELS 2008

COMPTÉ DE RESULTAT DU 01/01/2008 AU 31/12/2008

CHARGES	2008		2007		PRODUITS		2008		2007	
ACHATS	117 609		100 400		VENTES		53 393			56 057
SERVICES	123 938		107 476		PRODUITS DIVERS		5 257 985			5 170 535
AUTRES SERVICES	98 051		113 928		PRODUITS FINANCIERS		60 696			79 952
IMPOTS ET TAXES	54 430		46 826		PRODUITS EXCEPTIONNELS		757 188			650 917
FRAIS DE PERSONNEL	1 173 554		1 200 333		REPRISES DE PROVISIONS					4 429
AUTRES CHARGES	3 921 664		3 636 527		TRANSFERTS DE CHARGES					-4 350
FRAIS FINANCIERS	74 801		4 479							
CHARGES EXCEPT	340 030		606 077							
DOTATIONS	501 678		319 071		DEFICIT		276 493			177 577
EXCEDENT										
TOTAUX	6 405 755		6 135 117		TOTAUX		6 405 755			6 135 117

Association Diocésaine d'Evreux

11 bis Rue Jean Bart

BP 165

27000 EVREUX

Annexe aux comptes
annuels de l'exercice clos
le 31/12/2008

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Néant

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), et des instructions particulières données par la Conférence Episcopale, en tenant compte des incidences comptables issues du Droit Canon , régissant l'Eglise Catholique en France

1.2.3 Périmètre

Les comptes ainsi présentés sont le résultat d'une compilation de la comptabilité issue des différents services de l'Association Diocésaine d'Evreux :

La compilation, autrement dit l'addition des comptes, est réalisée sous une forme détaillée pour le Bilan, et pour le Compte de Résultat. Au compte de résultat, la totalité des comptes de charges des entités compilées hormis ceux de l'Evêché figure sur la ligne « autres charges » et la totalité des produits sur la ligne « produits divers »

Il n'a été procédé à aucun retraitement ni élimination des opérations internes.

Le périmètre retenu pour l'exercice 2008 comprend :

Services de l'Evêché (1 entité)

Paroisses (37 entités)

Secteurs (7 entités)

Mouvements et services d'Eglise (31 entités)

Aumôneries (9 entités)

Service des pèlerinages (1 entité)

1.2.3.1 Entrées dans le périmètre en 2008

Une nouvelle entité a été incluse dans le périmètre de l'exercice en 2008. Il s'agit de l'aumônerie de la Musse.

1.2.3.2 Sorties de l'exercice

Aucune sortie du périmètre.

Les comptes de l'exercice intègrent les comptes de trois associations juridiquement autonomes mais intégralement dépendantes de l'association diocésaine. Cette intégration au périmètre bien que dérogeant aux principes comptables a pour incidence les éléments suivants : majoration du résultat net de 77 K€, majoration des disponibilités de 151 K€ et majoration du total bilan de 154 K€.

1.2.4 Règles et méthodes comptables

1.2.4.1 Evaluation des immobilisations corporelles

En ce qui concerne les immobilisations, les principes suivants ont été retenus :

Les immeubles appartenant à l'Association Diocésaine d'Evreux sont évalués sur la base de la valeur estimée 2007 minorée de 10%. Les églises et calvaires ont été inventoriés mais non valorisés.

Le matériel, le mobilier et le matériel et mobilier de bureau utilisés par l'Evêché n'ont été ni inventoriés ni valorisés, compte tenu de leur valeur quasi nulle

Les œuvres d'art appartenant à l'Association Diocésaine n'ont été ni inventoriées ni valorisées.

Les immobilisations comptabilisées par les paroisses et services n'ont pu être inventoriées, et il n'a pas été possible d'en connaître le détail .En conséquence, elles n'ont pas été valorisées.

Les immeubles comptabilisés ont été amortis en tenant compte des règlements du CRC relatifs à l'amortissement des actifs.

1.2.4.2 Amortissement des immobilisations corporelles

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions		
Gros œuvre	Linéaire	50 ans
Second œuvre	Linéaire	25 ans
Autres	Linéaire	10 ans

1.2.4.3 Règle de comptabilisation des travaux

L'intégralité des travaux réalisés tant sur les bâtiments appartenant au diocèse que sur ceux mis à disposition par l'Etat (églises ou salles paroissiales) sont comptabilisés en charges d'entretien dans le résultat exceptionnel. Leur montant s'élève à 149K€ pour l'exercice 2008.

1.2.4.4 Evaluation des immobilisations financières

Ont été comptabilisés en immobilisations financières les postes suivants :

- Les prêts accordés par l'Evêché, les paroisses et les services
- Les Placements effectués par l'Evêché, ainsi que ceux effectués par les paroisses et les services, essentiellement sur le compte centralisateur des placements ouvert à cet effet à La Société Générale. La durée de ces placements, compte tenu de leur antériorité et de la stabilité des capitaux placés est supérieure à une année

L'évaluation de ces placements a été faite selon les principes généralement admis, en valeur historique, et une dépréciation a été constatée quand la valeur au 31/12/2008 était inférieure à la valeur d'achat.

- Le compte pivot afférant aux placements des paroisses n'a pas été comptabilisé, faisant doublon avec ceux-ci.

1.2.4.5 Modalités de comptabilisation des legs

Les legs sont comptabilisés au compte de résultat au fur et à mesure de leur encaissement.

1.2.4.6 Evaluation des provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constituée afin de faire face à l'engagement de retraite vis à vis des prêtres âgés

L'Evêché doit conformément au Droit Canon, assurer à ses prêtres, une retraite. Le montant de l'engagement est calculé en tenant compte du traitement mensuel des prêtres duquel est déduit le montant reçu par la Cavimac.

L'engagement total est estimé à 1 800 K€. La provision totale constituée à la fin de l'exercice s'élève à 1 048 410 € compte tenu d'une dotation de 24 205 € en 2008.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Les mouvements de l'exercice sont essentiellement représentés par :

Acquisitions : Néant

Cessions :

- rue de la Harpe à Evreux

- presbytère de Menilles

pour une valeur nette comptable totale de 176K€.

2.1.2 Evaluation des stocks

Seuls ont été comptabilisés les stocks de cierges et divers produits des paroisses de Notre Dame de Charentonne et Estuaire Pays d'Auge.

Les autres stocks n'ont été ni inventoriés ni valorisés

2.1.3 Créances

La totalité des créances est inférieure à une année

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds associatifs

En K€	Solde au 01/01/2008	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2008
Fonds associatif Evêché	9 195		-357	8 838
Fonds associatifs des entités compilées	3 246	258		3 504
Total	12 441	258	-357	12 342

2.2.1.2 Réserve pour centre Diocésain

Le montant total comptabilisé dans ce poste servant à financer le Centre Saint Jean provient des sources suivantes :

Dons affectés

Vente affectée de certains immeubles

2.2.2 Provisions pour risques et charges

En K€	Montant au 01/01/08	Variation provision paroisses	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant au 31/12/2008
Provision pour risques					
Provision pour charges	1 161	2	24		1 187
Total	1 161	2	24		1 187

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Résultat par activité

Résultat comptable de l'exercice - en K€	Déficit	Excédent
Curie	529	
Paroisses		148
Aumôneries, Services et Pèlerinage		104
Total	529	252

3.2 Effectif présent au 31 décembre

Catégorie	Personnel curie	Personnel entités compilées
Cadres	1	Néant
Employés	9	Non recensé
Total Curie	10	

3.3 Résultat exceptionnel

Plus value sur cession d'actifs	+ 194K€
Travaux immobiliers	- 154 K€
Legs et libéralités	+ 393K€
Charges diverses	- 126 K€
Résultat exceptionnel	+ 307 K€

4 Autres informations

4.1 Engagements hors bilan

4.1.1 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

L'indemnité de départ en retraite due aux salariés de l'Association Diocésaine d'Evreux n'a été ni comptabilisée ni valorisée.

4.1.2 Autres engagements hors bilan

Au 31 décembre les legs en cours de réalisation sont au nombre de 2. Leur montant n'est pas connu avec suffisamment de précision.

4.2 Loi sur la volontariat associatif

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 59 391 € en 2008.